

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DU 1048** Dénomination passage Susan Sontag (19e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Considérant l'état descriptif de division en volume établi le 31 mars 2011 sur l'assiette foncière constituée des parcelles 19 BR 49 et 19 BS 38, et en particulier le volume 1 intégrant ce futur passage ;

Considérant l'acquisition du volume 1 par la Ville de Paris, en date du 31 mars 2011 ;

Vu le projet en délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination "passage Susan Sontag" au futur passage desservant notamment la future gare Eole Evangile, aménagé dans le secteur Macdonald, dans le 19e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "passage Susan Sontag" est attribuée au futur passage, propriété de la Ville de Paris, commençant voie EQ/19 et finissant au numéro 189, boulevard Macdonald, à Paris 19e.

